

FONDATION
DE
FRANCE

Appel à projets

2012

Maladies psychiques et vie sociale

Dates limites de dépôt des dossiers

- 23 mars 2012
- 22 juin 2012

Aider les personnes vulnérables

Contexte

La politique de santé mentale a connu des évolutions importantes ces dernières années. En dépit de ces progrès, les besoins des personnes souffrant de troubles psychiques restent insuffisamment couverts.

Près de 3 % de la population française souffre de troubles psychotiques, avec un retentissement majeur sur la vie affective, sociale et professionnelle (enquête « Santé mentale en population générale : images et réalité », réalisée entre 1999 et 2003).

Des progrès ont pu voir le jour, sous l'impulsion notamment de la loi du 11 février 2005 et du Plan santé mentale : reconnaissance de situations de handicap psychique, politique d'investissements hospitaliers en psychiatrie, renforcement de la formation et tutorat des infirmiers, mise en place d'équipes mobiles de psychiatrie en direction des personnes en situation de précarité, naissance des Groupes d'entraide mutuelle (GEM), création de nouveaux services d'accompagnement à la vie sociale (SAMSAH, SAVS)...

Aujourd'hui, des questions demeurent en suspens : quelles orientations donnera le futur Plan actuellement en gestation ? Les professionnels, les usagers et les familles obtiendront-ils gain de cause en réclamant une loi-cadre sur les enjeux et les principes organisateurs de la santé mentale ? Les

conférences de santé actuellement menées par les Agences Régionales de Santé prendront-elles également en compte ces questions ?

En outre, les solutions proposées en matière d'hébergement adapté et de (ré)insertion dans la vie professionnelle restent insuffisantes, et ce dans un contexte de réduction drastique des financements publics. Si diverses initiatives d'accompagnement dans la cité, émanant du secteur social ou des professionnels de santé ont émergé, elles ne relient pas suffisamment les intervenants sociaux et sanitaires, ainsi que les autres acteurs du territoire dont les collectivités locales. Pourtant, cette condition est indispensable à un accompagnement cohérent et efficace des usagers.

Enfin, idées fausses et préjugés autour des personnes souffrant de troubles psychiques subsistent dans notre société. Leur rejet et leur stigmatisation sont alimentés notamment par une sur-médiatisation des faits divers.

projets

Objectifs de l'appel à projets

La Fondation de France soutient des projets innovants qui s'appuient concrètement sur un travail d'accompagnement

concerté entre le médical, le social et le médico-social, associant les usagers et leur famille dans la mesure du possible.

Quelles sont les initiatives concernées ?

Hébergement et logement adaptés

Les projets financés permettront le démarrage ou l'essai d'offres d'accueil plus souples, favorisant une ouverture vers l'extérieur pour les usagers et contribuant au soulagement des familles. Ils offriront

un accompagnement sanitaire et social, favorable à une vie plus autonome et évitant la rupture des soins, l'isolement et la désocialisation.

Maintien dans l'emploi, insertion professionnelle et sociale

Il s'agit pour ces personnes, souvent désinsérées professionnellement, de participer, dans la durée, même partiellement, à une

activité porteuse d'une plus-value économique et/ou d'une utilité sociale.

Modifications des représentations

Ces projets contribueront, sur un territoire donné, à sensibiliser et à faire changer les représentations des habitants sur les troubles psychiques. Ils pourront en outre

valoriser les compétences des personnes souffrant de maladies psychiques. L'inscription territoriale sera un prérequis.

À qui s'adresse l'appel à projet ?

L'appel à projets s'adresse aux équipes soignantes, médicales et médico-sociales, aux associations et aux collectivités locales.

Appel à

Critères de sélection

Le projet devra remplir simultanément les critères suivants :

Pathologies concernées

Maladies psychiques invalidantes et évolutives de l'adulte entravant au long cours la vie quotidienne et l'insertion professionnelle. Cet appel à projets ne

concerne ni les populations en situation de souffrance psychique, ni l'autisme, ni la maladie d'Alzheimer et les syndromes apparentés.

Public concerné

Les initiatives attendues concernent un public large (adolescents et jeunes adultes

à partir de 16 ans, adultes et personnes vieillissantes).

Caractéristiques du projet

Seront retenus uniquement les projets mettant en évidence **une articulation effective entre les secteurs sanitaire, social et médico-social** : liens formalisés, contacts identifiés, travail en réseau organisé.

Une attention particulière sera également accordée aux caractéristiques suivantes :

- inscription du projet sur son **territoire**, notamment son articulation avec les dis-

positifs existants et en cohérence avec les politiques locales quand elles existent (en particulier, les ateliers santé ville, les contrats locaux de santé, les conseils locaux de santé mentale) ;

- participation effective des bénéficiaires au projet ;
- démarche de suivi et d'évaluation réfléchie et détaillée du projet.

projets

Comment et à quoi les aides sont-elles affectées ?

Le soutien de la Fondation de France peut concerner le démarrage du projet, son développement, sa valorisation ou son essaimage. Il se présente sous la forme d'une subvention et/ou d'une aide méthodologique effectuée par des consultants.

Déterminé en fonction des besoins du projet, ce soutien peut porter sur le financement :

- d'études de faisabilité ;
- de diagnostics ;
- de collectifs départementaux ou régionaux ;
- d'actions d'échanges ou de transferts de savoir-faire entre structures ;

- de démarches d'évaluation et de valorisation des actions en cours ;
- d'actions de communication auprès du grand public.

Attention la Fondation de France ne finance pas :

- les travaux de gros œuvre dans le cadre de rénovation de logements ;
- l'équipement de logements ;
- l'acquisition de moyens logistiques (véhicule) ;
- ce qui relève de la formation professionnelle normale due par l'employeur ;
- les colloques ;
- les activités de type occupationnel.

Aide méthodologique complémentaire

Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder des aides complémentaires au financement des projets retenus dans le cadre de cet appel à projet. Elles sont destinées à financer un accompagnement externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action), des actions de formation ou d'échange de pratiques, dans les domaines suivants :



Démarches participatives

Parce que les personnes en grande fragilité peuvent être exclues des processus participatifs, cette aide est destinée à encourager la coproduction des projets avec ces publics. Elle pourra financer un accompagnement méthodologique, mais aussi les coûts liés la mobilisation des bénéficiaires.



Comment agir pour l'environnement ?

Principalement dédiée aux structures peu ou pas investies dans l'environnement, cette aide complémentaire est destinée à mesurer les impacts environnementaux du projet et à rechercher des solutions pour en réduire les nuisances.

Comment répondre ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur www.fondationdefrance.org, ou disponible sur demande par mail.

Le dossier complet sera adressé en deux exemplaires par voie postale ainsi que par mail **avant le 23 mars 2012** pour la première session, et le **22 juin 2012** pour la seconde session.

Fondation de France
Programme Maladies psychiques
et vie sociale
40, avenue Hoche
75008 Paris
E-mail : maladiespsychiques@fdf.org
Tél. : 01 44 21 31 28

Les projets reçus feront l'objet d'une présélection. Après instruction, ils seront examinés par un comité d'experts qui se réunira fin mai pour la première session, et courant octobre 2012 pour la seconde.

Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale.

Depuis 1969, la Fondation de France soutient des projets concrets et innovants qui répondent aux besoins des personnes face aux problèmes posés par l'évolution rapide de la société. Elle agit dans trois domaines : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance, l'environnement. Elle favorise également le développement de la philanthropie.

Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.



40 avenue Hoche - 75008 Paris
Tél. 01 44 21 31 00 - Fax 01 44 21 31 01

www.fondationdefrance.org